

# Images et Sons

## 1er Salon International Audiovisuel

### Città di San Donato Milanese

Patronage FIAF 24AVF13 - FIAP 2024/485



## Règlement

### 1. Généralité

Le concours vise à promouvoir et à récompenser la culture de l'audiovisuel de qualité, une discipline photographique particulièrement créative et complète.

Le concours est ouvert aux auteurs d'audiovisuels numériques du monde entier, qu'ils soient ou non membres d'un club ou d'une fédération. L'«auteur» c'est la personne (ou groupe) qui a produit l'audiovisuel ou a personnellement supervisé la production en utilisant la contribution des autres et qui prend soin de le présenter à la compétition. Toutes les œuvres envoyées seront vues par le jury officiel. Le jury officiel déterminera les acceptations, les prix et toute autre récompense ou prix spéciaux, à sa discrétion. Le jury juge l'audiovisuel et pas l'auteur.

### 2. Définition de l'audiovisuel

L'Audiovisuel est une présentation qui combine les images et les sons (y compris les textes parlés) même si l'image photographique est sa principale caractéristique, des inserts vidéo sont admis (partiellement ou totalement occupant l'écran), à condition que cet apport donne un complément à l'image photographique mais qu'il ne prenne une place prépondérante dans l'ensemble de l'œuvre. La synergie entre les images et la bande son est laissée à la créativité des auteurs, le travail doit être harmonieusement intégré, avec son propre scénario et sa dynamique de communication.

Le sujet est libre. Chaque audiovisuel sera évalué par le jury sans distinction de catégorie.

### 3. Caractéristiques des AVs

**Chaque auteur peut soumettre jusqu'à trois œuvres : la durée maximale de chaque audiovisuelle ne doit pas dépasser 8'.** A l'occasion de la première édition du Concours, les œuvres seront également admises sans limitation de date de production. Les Audiovisuels avec un texte parlé doivent être accompagnés d'un résumé en anglais, ou français, ou italien pour faciliter la compréhension du public et du jury. Le règlement international ne prévoit pas l'acceptation d'œuvres contenant des images ou des vidéos créées avec l'apport d'un logiciel d'intelligence artificielle.

### 4. Les frais d'inscription

- € 13,00 **pour chaque œuvre** présentée par les membres de la FIAF ou tout membre adhérent à la FIAP (certifié sur la fiche d'inscription)
  - € 15,00 **pour chaque œuvre** présentée par les non-membres.
- Le paiement des frais de participation devra être effectué à son choix par une des suivantes façons :
- virement sur IBAN IT30U0623033711000015015625 au profit de « CIRCOLO FOTOGRAFICO SDM "Francesco Ventura"»
  - PAYPAL [segreteria@circolofotograficosdm.org](mailto:segreteria@circolofotograficosdm.org)

## 5. Jury international

Le jury est ici composé par : (ordre alphabétique)

1. Ian Bateman FRPS MPAGB AV-EFIAP APAGB –Président section AV de la RPS
2. Lorenzo De Francesco ESFIAP BFI AV-EFI–Directeur du Service AV FIAP
3. Roberto Rognoni BFI, AFI, AV BFI Auteur

Le jugement final de la compétition aura lieu aux dates indiquées dans le calendrier.

Les membres du jury et de leur famille ne sont pas admis au concours.

Le jury regardera les montages envoyé individuellement et pendant les séances de projection publique ou à distance. Si le nombre d'AVs reçus ne permet pas de tous les projeter durant les séances publiques, ils seront alors visionnés au préalable, afin que le jury détermine le choix de projection.

## 6. Calendrier

**Date limite d'inscription: 15 novembre 2024 (certifié par la date du téléchargement)**

Projections du vendredi 29 au samedi 30 novembre 2024 chez Sala Congressi di Cascina Roma – Piazza Arti 6 – 20097 San Donato Milanese MI.

La proclamation du palmarès, projection des œuvres primées et remise des prix officiels – dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024 à 16h. Sauf inconvénient technique, la vidéoconférence des séances de projection et de remise des prix sera assurée.

Envoi des diplômes et du catalogue dans le délai d'un mois à partir de la fin de la compétition

## 7. Organisation

Le concours est organisé par l'Equipe photo «**Circolo Fotografico San Donato Milanese BFI** » qui a en charge :

- l'envoi du règlement qui sera fait exclusivement par e-mail aux auteurs et par les moyens prévus par le patronage des Fédérations
- l'annonce du concours et le règlement avec les fiches d'inscription à publier sur le site [www.circolofotograficosdm.org](http://www.circolofotograficosdm.org)
- la réception de tous les documents requis (point 8) qui par internet à l'adresse : [eventi@circolofotograficosdm.org](mailto:eventi@circolofotograficosdm.org)
- l'envoi du catalogue du concours à tous les participants en format pdf via Internet ou sur demande en version papier.

**A l'équipe organisatrice est déléguée la décision unique et définitive du rejet des œuvres qui ne sont pas conformes aux exigences techniques et administratives décrites ci-dessus : en particulier, sur la fiche d'inscription, le nom des auteurs de tous les intervenants (Idée - création / photographie / Bande son/ assemblage / montage audiovisuel). Ces mentions doivent être cohérentes dans tous les documents (fiche, - affiche – titres contenues dans les Audiovisuel). L'auteur de la réalisation, à tout égard, est le titulaire de l'œuvre pour les statistiques de la Fédération et de la conformité à la réglementation.**

Le règlement complet du concours, la fiche d'inscription et la fiche FIAP pourront être téléchargé / compilé à partir du site [www.circolofotograficosdm.org](http://www.circolofotograficosdm.org)

Pour informations écrire à [eventi@circolofotograficosdm.org](mailto:eventi@circolofotograficosdm.org)

## 8. Présentation des œuvres

L'auteur devra envoyer:

1. La fiche d'inscription signée (page 4 du règlement)
2. copie du paiement
3. Une photo format passeport de l'auteur en format électronique (10x15 en 300 dpi)

pour **chaque** Audiovisuel inscrit

4. la fiche FIAP de l'AV signée (page 5 du règlement)
  5. Affichette illustrée de l'œuvre en format paysage contenant le titre et le nom de l'auteur en format jpg 20x30 cm à 300 dpi
  5. le fichier de l'Audiovisuel à son choix
- **type de fichier EXE** (exécutable) :

Travailler dans une taille maximale de 1920 pixels sur le côté le plus long

**- type de fichier MP4 :**

compression H.264 – 1080p/25fps

Ne seront pas acceptés audiovisuels d'auteurs et/ou coauteurs décédés.

Il est recommandé d'envoyer tout le dossier dans un fichier compressé à [eventi@circolofotograficosdm.org](mailto:eventi@circolofotograficosdm.org) via des systèmes de transfert de fichiers librement disponibles sur Internet (comme [www.wetransfer.com](http://www.wetransfer.com)), y compris la fiche d'inscription et la fiche FIAP.

## **9. Prix**

**1<sup>er</sup> prix - Médaille d'or FIAP**

**Livres photo ou bons Amazon d'une valeur équivalente**

**2<sup>e</sup> prix - Médaille d'or FIAP**

**Livres photo ou bons Amazon d'une valeur équivalente**

**3<sup>e</sup> prix - Médaille d'argent FIAP**

**Livres photo ou bons Amazon d'une valeur équivalente**

**4<sup>e</sup> prix - Médaille d'argent FIAP**

**5<sup>e</sup> prix - Médaille de bronze FIAP**

**6<sup>e</sup> prix - Médaille de bronze FIAP**

Diplômes d'acceptation

D'autres prix pourront être mis à disposition par l'organisation ou par les sponsors

## **10. Droit d'auteur**

Les audiovisuels inscrits au Concours doivent être libres de tout type de droit de propriété artistique ou autre détenu par des tiers (images ou bande-son): les auteurs inscrits au concours certifient le respect du droit d'auteur du matériel utilisé et du Circolo Fotografico San Donato Milanese BFI - organisateur du concours - de tout litige pouvant résulter de l'attribution incorrecte du droit d'auteur à l'œuvre ou à ses composants, ainsi que de l'utilisation de celui-ci en violation de la réglementation en vigueur régissant le droit d'auteur.

## **11. Consentement aux projections**

En signant le formulaire d'inscription et l'identification audiovisuelle, les auteurs donnent leur consentement au traitement de données à caractère personnel aux fins de l'organisation du concours, de la projection de leur audiovisuel lors des manifestations liées au concours et de l'utilisation par les organisateurs de toute autre projection, après notification à l'auteur.